

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 JUIN 2020**

.....

**Le vingt-trois juin deux mille vingt** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Anne GENNESSEAUX, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 16 juin 2020.

Étaient présents :	M. Alain RAMBERT	M Samuel CHABOCHE
	M. Aurélien RIVIÈRE	Mme Liliane CASTILLE
	M. Michel BOISSIERE	Mme Anne GENNESSEAUX
	M. Rémi PROULT	Mme Elisabeth TOUCHE
	M Vincent CLOUET	Mme Cathy HAUDEBOURG
	M. Franck DEVILLIERS	

Nombre de Conseillers	Date de Convocation : 16/06/2020
- en exercice : 11	
- présents : 11	Date d’Affichage : 16/06/2020
- votants : 11	

Le Maire propose au conseil municipal d’élire Monsieur Vincent CLOUET comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

**Le conseil municipal approuve à l’unanimité des membres présents les comptes rendus de ses précédentes réunions du lundi 17 février 2020 et du mercredi 27 mai 2020,**

**Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l’article L2122 du Code général des collectivités territoriales**

Madame le Maire Anne GENNESSEAUX présente les comptes de gestion et administratif de la commune ainsi que ceux du budget annexe du service des eaux pour l’année 2019 de son prédécesseur.

- Compte de gestion du budget de la commune pour l’année 2019

Considérant que l’exécution des dépenses et recettes relatives à l’exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Châteaudun et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Général de la Commune,

Considérant l’identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité de ses membres le Compte de Gestion de la Commune du Trésorier pour l’exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

- Compte de gestion du budget annexe du service des eaux pour l’année 2019

Considérant que l’exécution des dépenses et recettes relatives à l’exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Châteaudun et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget du Service des Eaux,

Considérant l’identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres le Compte de Gestion du Budget du Service des Eaux du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Budget du Service des Eaux pour le même exercice.

- Compte administratif du budget de la commune pour l'année 2019

Madame Le Maire présente de Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune et propose d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget de la Commune de son prédécesseur.

Dépenses de fonctionnement : 208 633,22 €  
 Recettes de fonctionnement : 253 465,78 €  
 Excédent de fonctionnement : 44 832,56 €

Dépenses d'investissement : 192 154,80 €  
 Recettes d'investissement : 313 493,98 €  
 Déficit d'investissement 2018 : 16 795,73 €  
 Excédent d'investissement : 104 543,45 €

Les Membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif du budget de la commune pour l'année 2019 à l'unanimité de ses membres.

- Compte administratif du budget annexe du service des eaux pour l'année 2019

Madame Le Maire présente de Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du service des eaux de la Commune et propose d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget annexe du service des eaux de la Commune de son prédécesseur.

Dépenses de fonctionnement : 39 480,01 €  
 Recettes de fonctionnement : 27 383,69 €  
 Déficit de fonctionnement : 12 096,32 €

Dépenses d'investissement : 30 162,82 €  
 Recettes de fonctionnement : 12 733,93 €  
 Déficit d'investissement : 17 428,29 €

Les Membres du Conseil Municipal adoptent le compte administratif du budget annexe du service des eaux de la commune pour l'année 2019 à l'unanimité de ses membres.

- Affectation des résultats du CA 2019 - Budget Général de la Commune

Suite à l'approbation à l'unanimité des résultats du Compte Administratif 2019 du Budget Général de la Commune, qui présentaient les résultats suivants

Excédent de fonctionnement	44 832,56 €
Excédent d'investissement	104 543,45 €

Après en avoir délibéré,  
 le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter au BP 2020 du Budget Général de la Commune:

		Recettes	Dépenses
Section d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement	001	104 543,56 €	néant
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	néant	néant
Section de fonctionnement			
Résultat de fonctionnement reporté	002	44 832,56 €	néant

- Vote des taxes pour l'année 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'augmenter le taux des taxes foncières bâti et non bâti de 1% pour l'année 2020 et vote les taux comme suit :

Nature des taxes locales	Taux
TH - Taxe d'habitation	10,72 %
TFB - Taxe foncier bâti	15,51 %
TFNB - Taxe foncier non bâti	28,06 %

- Vote du budget primitif 2020

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2020 de la commune de Conie-Molitarde de la façon suivante :

- en équilibre à la somme de 223 091,02 € en section d'investissement.
- en équilibre à la somme de 269 832,56 € en section de fonctionnement

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

**Adopte** le Budget Primitif 2020 de la commune de Conie-Molitarde de la façon suivante :

- en équilibre à la somme de 223 091,02 € en section d'investissement.
- en équilibre à la somme de 269 832,56 € en section de fonctionnement

- Subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité de ses membres pour 2020 les subventions suivantes :

- DON DU SANG.....	25,00 €
- SCLEROSES EN PLAQUES .....	25,00 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER.....	25,00 €
- CROIX ROUGE.....	25,00 €
- TELETHON .....	32,00 €
- ASSOCIATION MOLICONAYSE.....	270,00 €
- AJCM.....	270,00 €
- Créatif à Conie.....	270,00 €
- ANPIJ de Bonneval.....	25,00€

TOTAL : 967,00 euros

- Convention avec la SPA Dunoise pour la fourrière animale

Vu l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoyant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Considérant que le Conseil départemental exerçait cette mission pour le compte des communes sans contrepartie,

Considérant que le Conseil départemental n'a plus la compétence pour exercer cette mission du fait de la perte de la clause de compétence générale,

Madame le Maire présente un projet de convention avec la SPA Dunoise.

En contrepartie des services apportés par la Spa Dunoise, la commune de Conie-Molitarde versera une redevance à l'habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul sera celui de la population municipale INSEE relatif au recensement de la population soit : 417 habitants  
La redevance fixée pour l'année 2020 est de 0.35 cts par habitant.

En conséquence, le coût des prestations pour la commune pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 sera de: 417 X 0.35 = 145,95 euros

Le prix précité ci-dessus est ferme et non révisable pour la première année d'exécution du présent contrat. Dans le cas où un déplacement est devant être effectué pour recueillir l'animal, des frais de déplacement de 0.52 cts TTC par km (aller-retour) seront facturés à chaque intervention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres, d'accepter la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

**OBJET : Commission cimetière**

Il est institué une commission cimetière de 6 membres composée de Madame le Maire Anne GENNESSEAU, des Adjointes Messieurs Michel Boissière, Aurélien RIVIERE, Alain RAMBERT, des Conseillers Municipaux Elisabeth TOUCHE et Rémi PROULT.

**OBJET : Commission communale des impôts directs**

Le conseil municipal adopte la liste des citoyens proposés au Trésor Public pour constituer la commission communale des impôts directs.

**Questions diverses :**

**Les festivités du 14 juillet sont maintenues en ce qui concerne le défilé, les jeux et la vin d'honneur pour les habitants mais le repas et le feu d'artifices sont annulés. Une annonce sera faite à la population.**

**Monsieur Michel BOISSIERE, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, fait une présentation du projet de plan local d'urbanisme intercommunautaire du Grand Châteaudun aux conseillers municipaux.**

L'ordre du jour du conseil municipal est épuisé. La séance est levée à 23 heures 20.